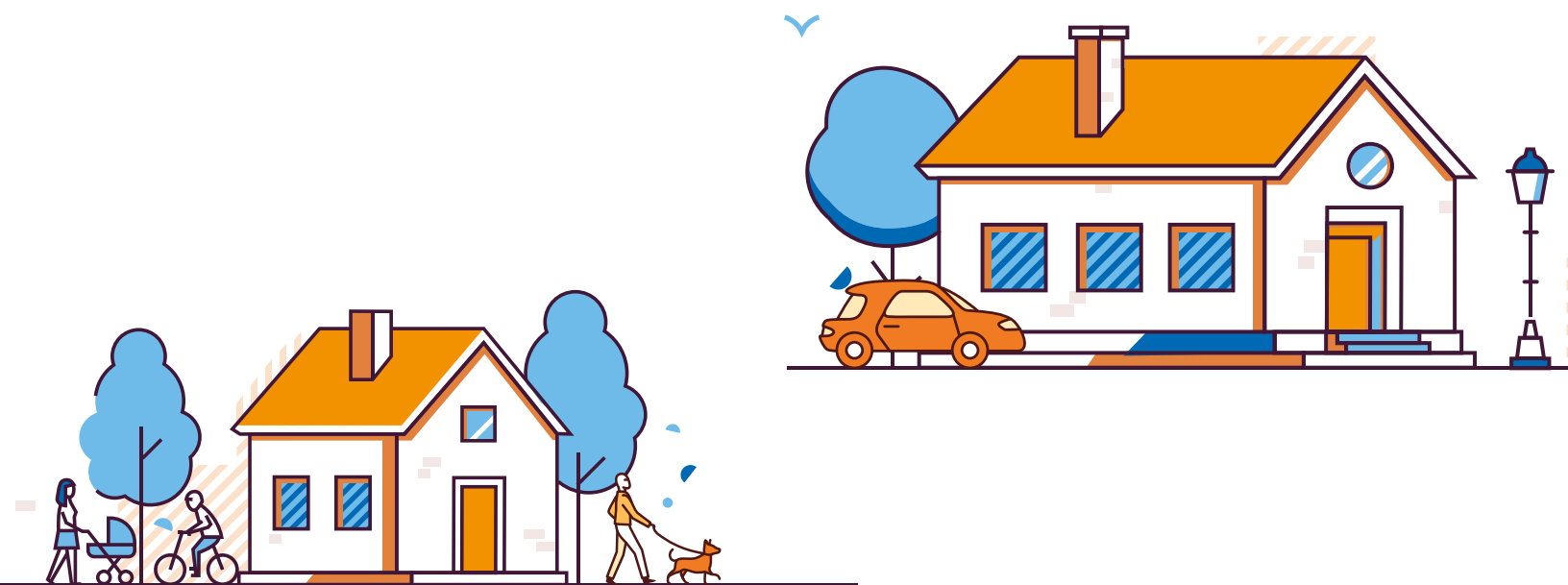


GUIDE D'APPEL À CONTRIBUTION

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR BÂTIR DES COMMUNAUTÉS PLUS SÉCURITAIRES ET BIENVEILLANTES





Mise en contexte

Le gouvernement du Canada a créé le Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires (FBCS) afin d'appuyer les municipalités et les communautés autochtones pour la réalisation d'initiatives de prévention et de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs. La Ville de Terrebonne a reçu 1,3 million de dollars pour la réalisation d'actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine et à agir sur les conditions et les facteurs de risque favorisant la commission d'actes délinquants, dont des actes de violence par arme à feu.

Dans le cadre de la démarche Terrebonne, une communauté plus sécuritaire et bienveillante, a eu lieu le 2 mai 2024 le premier forum sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence chez les jeunes âgés de 10 à 25 ans. Réunissant une cinquantaine de partenaires multiréseaux et multisectoriels, les échanges ont permis de cibler les changements souhaités pour les trois prochaines années. Ainsi, ces conclusions permettront d'établir les critères de l'appel à contribution ainsi que les bases du plan d'action 2024-2026 à venir, en cohérence avec la vision du développement social de la Ville de Terrebonne.

Objectifs de l'appel à contribution

Cet appel à contribution au plan d'action soutiendra prioritairement des initiatives visant à améliorer la sécurité urbaine et à agir sur les conditions et les facteurs de risque favorisant la commission d'actes délinquants, dont des actes de violence par arme à feu. Les projets doivent cibler les jeunes âgés de 10 à 25 ans et doivent répondre aux changements souhaités suivants :

1. Les jeunes et les familles se sentent plus outillés et accompagnés, ce qui contribue à leur sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur sentiment de bien-être ;
2. Les jeunes se sentent plus confiants et sont plus engagés dans leur communauté ;
3. Les partenaires de divers horizons sont plus informés et concertés afin de mieux intervenir auprès des jeunes ;
4. Les jeunes ont développé un sentiment d'appartenance à leur établissement scolaire et se sentent plus en sécurité.



Organismes admissibles

- Tout organisme incorporé à but non lucratif (OBNL) œuvrant auprès de cette clientèle (les organismes admis par la Ville seront priorisés);
- Les établissements scolaires.

Aide financière

- Le Programme d'aide financière pour bâtir des communautés plus sécuritaires et bienveillantes prévoit une aide financière de 100% des dépenses admissibles;
- L'enveloppe globale pour le programme est de 700 000\$ sur deux ans et demi;
- L'aide financière se fera en trois versements :
 - 40% en 2024 à la signature de l'entente;
 - 40% lors de la remise du bilan mi-étape au plus tard en novembre 2025;
 - 20% à la remise du rapport final en 2026 ou un mois après la fin du projet.

Critères d'admissibilité des projets

- Être présenté par un organisme admissible;
- Avoir rempli le formulaire de demande de subvention (annexe I);
- Déposer les projets au plus tard le 21 juin 2024 à 17 h par courriel à loisirs@ville.terrebonne.qc.ca;
- Fournir les pièces et documents exigés lors du dépôt de la demande;
- Être en lien avec les objectifs du Programme et la mission du promoteur;
- Le projet déposé doit être planifié pour une période maximale de 130 semaines;
- Le projet doit être réalisé sur le territoire de Terrebonne;
- Le promoteur doit prévoir des mécanismes d'évaluation pour encadrer et suivre la réalisation et la réussite de son projet.



Dépenses admissibles

- Les salaires et les frais de fonctionnement liés au projet ;
- Les contrats de service ;
- Les dépenses en matériel et équipements ;
- Les frais de communication ;
- D'autres frais directement liés au projet pourraient être acceptés.

Restrictions

- Les dépenses admissibles relatives au projet ne sont comptabilisées qu'à partir du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à une période maximale de 130 semaines se terminant le 31 décembre 2026 ;
- Les contributions provenant du Programme ne peuvent servir au financement de la dette du promoteur, au remboursement des emprunts à venir, au financement d'activités régulières du promoteur ou au financement d'un projet déjà financé par un autre partenaire financier ou en voie de l'être.

Documents requis

Toute demande d'aide financière doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :

- Résolution du conseil d'administration du promoteur désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le dossier et à signer les documents afférents ;
- Formulaire de demande de subvention (annexe I) dûment rempli et signé par le demandeur.

IMPORTANT La Ville de Terrebonne ne s'engage pas à traiter un dossier incomplet.



Processus d'attribution

CALENDRIER	
Début de l'appel à contribution	Dans la semaine du 27 mai 2024
Fin de l'appel à contribution	21 juin 2024 à 17 h
Annonce des aides financières	Fin août 2024
Signature des ententes	Septembre 2024
Fin des projets	31 décembre 2026
Reddition de comptes	Bilan mi-étape novembre 2025 Bilan final 31 décembre 2026 ou un mois suivant la fin du projet.

Critères d'analyse des projets

CRITÈRES	POINTAGE
La concordance du projet avec les objectifs du programme	25
Le projet répond à une problématique sociale du milieu	25
Le projet répond aux changements souhaités	15
Le projet est concerté avec d'autres partenaires	15
La clientèle rejointe (jeunes âgés de 10 à 25 ans)	10
Le réalisme (budget, activités, logistique, etc.)	10
Total	100



Analyse des projets

Un comité d'analyse formé des partenaires suivants a pour mandat d'analyser les initiatives déposées selon les critères et de présenter les résultats aux instances décisionnelles de la Ville de Terrebonne :

1. Une personne du milieu de la recherche en prévention de la violence chez les jeunes ;
2. Une personne du CISSS de Lanaudière ayant une expertise en intervention auprès des jeunes ;
3. Une personne d'un organisme communautaire œuvrant à Terrebonne qui n'a pas de mandat en prévention de la violence et qui n'est pas admissible à déposer un projet dans le présent appel à contribution au plan d'action ;
4. Un employé de la Ville de Terrebonne n'agissant pas en tant que répondant d'organismes.

Pourra également être présent un délégué de la Commission comme observateur.

Annexe 1 : Formulaire de demande d'aide financière



ANNEXE I

Formulaire de demande

APPEL À CONTRIBUTION TERREBONNE, UNE COMMUNAUTÉ PLUS SÉCURITAIRE ET BIENVEILLANTE

1. Renseignements généraux

Nom de l'organisme	
Nom de la personne autorisée à signer ¹	
Nom du répondant du projet :	
Fonction	
Courriel	

¹ Prendre note qu'une résolution du conseil d'administration de l'organisme promoteur désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisme dans le dossier est exigée.

2. Renseignements sur le projet

2.1 Titre du projet			
2.2 Date de début		Date de fin	
Durée totale :	/semaines		

² Prendre note que les projets peuvent débuter à compter du 1^o juillet 2024 au 31 décembre 2026 pour un maximum de 130 semaines.

2.3 Problématique locale à laquelle répond le projet.

La problématique doit être soutenue par des données, des observations, des consultations locales ou des recommandations (200 à 400 mots). Par exemple : précisez les problématiques observées chez les jeunes sur lesquelles votre projet contribuera positivement.



2.4 Résumé du projet

Décrivez globalement votre projet en précisant les activités prévues (200 à 400 mots) et les ressources affectées à celui-ci.

2.5 Changements souhaités, résultats et activités - Précisions

Changement souhaité: Précisez à quel changement souhaité du plan d'action répond votre projet.

1. Les jeunes et les familles se sentent plus outillés et accompagnés ce qui contribue à augmenter leur sentiment d'appartenance envers leur communauté et à leur sentiment de bien-être.
2. Les jeunes se sentent plus confiants et sont plus impliqués et engagés dans leur communauté.
3. Les partenaires de divers horizons sont plus informés et concertés afin de mieux intervenir auprès des jeunes.
4. Les jeunes ont développé un sentiment d'appartenance envers leur établissement scolaire et se sentent plus en sécurité.

Résultats attendus: Précisez le résultat attendu à la fin de votre projet. Ce résultat doit répondre au changement souhaité sélectionné. Vous pouvez avoir jusqu'à deux résultats par changements souhaités.

Exemple : augmentation du sentiment de sécurité et du sentiment d'appartenance des jeunes à leur communauté.

Activités: Précisez la ou les activités prévues pour chaque résultat attendu. Vous pouvez avoir plusieurs activités pour chaque résultat attendu.

Exemple : offrir aux jeunes des ateliers de danse comme outil d'intervention sociale.

Changement souhaité		
Résultat	Activité	



Changement souhaité		
Résultat	Activité	

Changement souhaité		
Résultat	Activité	

Précisez quelle population est visée par votre projet (veuillez préciser l'âge et le profil des jeunes).

--

Indiquez le ou les secteurs de la ville où sera déployé votre projet:
possibilité de cocher plusieurs cases.

1. Terrebonne centre
2. Terrebonne Ouest
3. Lachenaie
4. La Plaine



3. Contribution des partenaires

Nom du partenaire	Type de soutien	Soutien confirmé	
		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

4. Budget prévisionnel global

	Budget total du projet	Montant demandé à la Ville	Contribution de l'organisme	Contribution des partenaires
Budget pour le personnel lié au projet				
Frais d'activités				
Honoraires professionnels/ personnes-ressources				
Équipement et matériel				
Promotion, publicité et photocopies				
Communication (frais de téléphone, Internet)				
Déplacements				
Autres				
TOTAL				
Frais administratifs (max. 10%)				
TOTAL				



5. Traitement

Le présent formulaire doit être signé pour que la demande soit admissible.

Une des conditions essentielles pour recevoir l'aide financière.

Le promoteur s'engage à tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables au projet et à remettre à la Ville un rapport à mi-étape en novembre 2025 qui présente les résultats du projet ainsi qu'un rapport final en novembre 2026 ou un mois après la fin du projet.

6. Signature

Je, _____, représentant(e) dûment autorisé(e) par résolution du conseil d'administration ou des instances dirigeantes de l'organisme _____, requérant, fais une demande officielle d'aide financière au montant de _____ \$ à la Ville de Terrebonne dans le cadre du Programme d'aide financière pour bâtir des communautés plus sécuritaires et bienveillantes.

Je certifie que les renseignements contenus dans le présent formulaire et les documents annexés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tout point.

Signature

Fonction

Date